ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX
(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e)

Nom (de la personne immatriculée) : ABdallaH HusseiN

Prénom : OSMaN

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : ABdallaH HusseiN

Prénom : Soad

avec lequel /laquelle je me suis marié(e)

-sans contrat de mariage (1)
-ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à VeRNON
Le 04/02/24
(Signature de la personne immatriculée)

(1)la mention relative à l'absence de ce contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

Rappel : Article R.123-121-1 du Code de Commerce

Décret n°2007-750 du 9 mai 2007-article 19 du journal officiel du 10 mai 2007.

Sous la responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R.123-102, lors de sa demande d'immatriculation une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)

Époux ou Père

Prénom(s) Osman

Nom ABDALLAH HUSSEIN

Né le 18 octobre 1980

à heure(s)

à KOUKA
(Soudan)

de (1) Abdallah
HUSSEIN

et de (1) Fatna
FADL ABOUBAKAR

(2)(3) ☐ Acte (4)
☐ Certificat (4) Le

à

Extrait (3) ☐ de l'acte de naissance n°
☐ du certificat de naissance tenant lieu d'acte d'état civil n°

Délivré conforme (3) ☐ aux registres, le
☐ à l'acte original, le
☐ au certificat original, le

(3) ☐ l'officier de l'état civil
☐ le Directeur général de l'OFPRA

Mentions marginales (5) *Sceau*

Mariage célébré à KOUKA

le 10 mai 2004

Les futurs conjoints ont déclaré (6)

-"Sans indication".

Mention(s) marginale(s)

Épouse ou Mère

Prénom(s) Soad

Nom ISSHAK DAHIYA

Née le 09 décembre 1986

à heure(s)

à KOUKA
(Soudan)

de (1) Isshak
DAHIR

et de (1) Mariam
ADAM

(2)(3) ☐ Acte (4)
☐ Certificat (4) Le

à

Extrait (3) ☐ de l'acte de naissance n°
☐ du certificat de naissance tenant lieu d'acte d'état civil n°

Délivré conforme (3) ☐ aux registres, le
☐ à l'acte original, le
☐ au certificat original, le

(3) ☐ l'officier de l'état civil
☐ le Directeur général de l'OFPRA

Mentions marginales (5) *Sceau*

(Soudan)

à heures

(3) ☐ Acte (4)
☒ Certificat (4) établi Le 27/11/2007

à Fontenay-sous-Bois

Extrait (3) ☐ de l'acte de mariage n°
☒ du certificat de mariage tenant lieu d'acte d'état civil n° 0702531

Délivré conforme (3) ☐ aux registres, le
☐ à l'acte original, le
☒ au certificat original, le 06/12/2007

(3) ☐ l'officier de l'état civil
☒ le Directeur général de l'OFPRA

Sceau A. CAULLIER

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES O.F.P.R.A.